

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p><b>DÉLIBÉRATION N° 395/2024</b></p>	<p><b>OBJET : Approbation du compte administratif 2023</b></p>
<p><u>Date de la convocation :</u> 27/02/2024 <u>Date de la séance :</u> 04/03/2024 <u>Présidence de séance :</u> Robert GRILLON, adjoint aux finances <u>Secrétaire de séance :</u> David LOYSEAU</p>	<p><b>Membres présents :</b> MM. Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU, Dominique THIEBAULT, Olivier DALON, Pierre CHARITÉ, Jean-Pierre CUGNEZ, Serge MENNECIER, Gérard BERTHON, Christiane MONA, Marie-Andrée WACOGNE, Christophe CHARLES, Pascal GAUTHIER, Zahia LAZAAL, Nadia LAKHDER, Christian DRIANO, Jean-Christophe OCHIER.</p>
<p><b>Membres en exercice : 29</b> <b>Membres présents : 18</b> <b>Membres représentés : 5</b> <b>Membres excusés : 4</b> <b>Membres absents : 0</b> <b>Votants : 23</b></p>	<p><b>Membres absents représentés :</b> Mme Majda CHETTAT BENATTABOU donne pouvoir à M. David LOYSEAU M. Alain CLÉMENT donne pouvoir à M. Olivier DALON Mme Séverine COENART donne pouvoir à M. Pierre CHARITÉ Mme Josette NICOLET donne pouvoir à M. Robert GRILLON M. Saïd NOUNA donne pouvoir à Mme Colette BESANÇON <b>Membres absents excusés :</b> Mme Jacinthe NUNHOLD M. Ismaël BOUDJEKADA M. Laurent VIEILLE Mme Yasmina TABECHE <b>Membres absents non excusés :</b> Néant</p>
<p><b>VOTE : MAJORITÉ</b>  <b>POUR : 22</b> <b>CONTRE : 0</b> <b>ABSTENTION : 1</b></p>	
<p>Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 06/03/2024 et de sa publication le 07/03/2024</p>	
<p>Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 04/03/2024 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 07/03/2024</p>	

Le Rapporteur :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31 ;

Vu la délibération n°314/2023 du conseil municipal du 4 avril 2023 portant adoption du budget primitif pour 2023 ;

Vu la décision n°23/2023 du 15 mai 2023 portant adoption de la décision modificative n°1 du budget primitif 2023 de la ville (Virement de crédits de chapitre à chapitre par fongibilité des crédits) ;

Vu la délibération n°346/2023 du conseil municipal du 11 juillet 2023 portant adoption de la décision modificative n°2 du budget primitif 2023 de la ville ;

Vu la délibération n°355/2023 du conseil municipal du 4 août 2023 portant adoption de la décision modificative n°3 du budget primitif 2023 de la ville ;

Vu la décision n°33/2023 du 25 octobre 2023 portant adoption de la décision modificative n°4 du budget primitif 2023 de la ville (Virement de crédits de chapitre à chapitre par fongibilité des crédits) ;

Vu la délibération n°377/2023 du conseil municipal du 18 décembre 2023 portant adoption de la décision modificative n°5 du budget primitif 2023 de la ville ;

Vu la décision n°01/2024 du 17 janvier 2024 portant adoption de la décision modificative n°6 du budget primitif 2023 de la ville (Virement de crédits de chapitre à chapitre par fongibilité des crédits) ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 établi par le comptable des finances publiques ;

Vu la tenue de la commission finances en date du 1<sup>er</sup> mars 2024 ;

Considérant que Monsieur Robert GRILLON, adjoint au maire délégué aux affaires financières, a été désigné par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTIONS, pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2023 ;

Considérant la présentation du compte administratif de l'exercice 2023 ;

Considérant que monsieur Jean-Paul MUNNIER, maire, s'est retiré au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

À la majorité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Acte de la présentation du compte administratif 2023 faite par Monsieur Robert GRILLON, adjoint au maire délégué aux affaires financières ;
- Adopte le compte administratif de l'exercice 2023 et acte les résultats suivants :

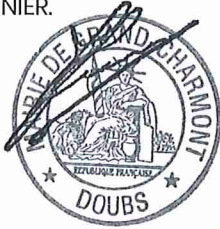
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Mouvements comptables 2023	5 188 777,21 €	6 034 999,80 €
Résultat de l'exercice 2023		+ 846 222,59 €
Excédent 2022 reporté		+ 493 808,43 €
Résultat net cumulé 2023		<b>+ 1 340 031,02 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Mouvements comptables 2023	2 776 254,78 €	1 435 269,52 €
Résultat de l'exercice 2023		- 1 340 985,26 €
Excédent 2022 reporté		+ 689 039,23 €
Résultat brut cumulé 2023		- 651 946,03 €
Restes à réaliser 2023	170 177,58 €	569 178,08 €
Excédent des restes à réaliser 2023		+ 399 000,50 €
Résultat net cumulé 2023		<b>252 945,53 €</b>

RESULTAT NET DE CLOTURE 2023	<b>+ 1 087 085,49 €</b>
------------------------------	-------------------------

- Constate la stricte concordance entre le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023 établi par le comptable des finances publiques ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses pour 170 177,58 € et en recettes pour 569 178,08 €.

Le Maire,  
Jean-Paul MUNNIER.



Le secrétaire de séance,  
David LOYSEAU.

